

Edito



Fidèle à son esprit traditionnellement mutualisateur, le CDG17 soutient les employeurs territoriaux qu'il représente, avec des solutions partagées mobilisant au mieux les différents axes de la gestion des ressources humaines publiques.

Aucun projet ne peut se concrétiser, aucune politique publique être déployée avec succès sans les agents territoriaux qui travaillent au quotidien dans nos structures et constituent collectivement un facteur essentiel de la qualité du service public local et de l'exercice de la citoyenneté. Et pourtant, tous les employeurs territoriaux sont désormais soumis au défi de l'attractivité entre crise du recrutement et tensions financières. Si en la matière, il incombe à chaque autorité territoriale de travailler sur l'organisation et les conditions d'emploi pour attirer et fidéliser des collaborateurs de qualité, le CDG17 quant à lui, est mobilisé au quotidien pour apporter aux employeurs territoriaux conseil et service notamment dans le cadre des évolutions que connaît le statut de la fonction publique depuis plusieurs années.

C'est ainsi que mutualisant déjà un contrat d'assurance statutaire plébiscité par les collectivités, le CDG17 travaille d'ores et déjà, avec les autres CDG de Nouvelle Aquitaine, sur le même type d'offre en matière de prévoyance et de santé dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire, initiée par la loi portant réforme du statut de la fonction publique du 6 août 2019.

Le CDG17 prend également très à cœur son rôle auprès des secrétaires de mairie, maillon indispensable de l'action publique de proximité, qui accompagnent les maires et les élus dans l'exercice de leur mandat. Leur métier doit être mieux reconnu par le biais d'adaptations apportées au statut de la fonction publique territoriale par le législateur et l'exécutif. C'est d'ailleurs pour contribuer à ce débat que le CDG17 a réalisé une enquête auprès des secrétaires de mairie dont les résultats sont mis à la disposition de tous.

Mais de façon très concrète, j'ai aussi souhaité que le CDG17 mette en place un réseau professionnel des secrétaires de mairie.

C'est ainsi que le secrétaire de mairie du CDG17 qui, en plus d'intervenir ponctuellement dans les communes volontaires dans le cadre de conventions de soutien à leur activité administrative, organise et anime régulièrement des réunions d'information et d'échange de pratiques. Cette activité étant bien entendu complémentaire du programme de webinaires et de réunions techniques proposés de longue date par l'établissement.

De plus, le CDG17, qui dispose de la certification QUALIOP1, assure désormais le portage intégral du dispositif de formation en alternance au métier de secrétaire de mairie grâce au soutien pédagogique de professionnels investis tant comme formateurs que tuteurs.

Dans une actualité fournie et souvent mouvante des communes et établissements publics, il m'a semblé utile de consacrer ce numéro spécial « Carrefour des Communes » au rappel des missions et du cadre d'intervention du CDG17 auprès des employeurs territoriaux.

En vous souhaitant une bonne lecture, je vous donne rendez-vous les 28 et 29 septembre prochains sur le stand 6 pour échanger.

Alexandre GRENOT

Président du Centre de Gestion de la fonction publique
territoriale de la Charente-Maritime,
Maire des Gonds,
Vice-Président de la CDA de Saintes,
Vice-Président du Département de
la Charente-Maritime.

DOSSIER SPÉCIAL

Carrefour des communes

ACTIVITÉ DU CDG

Le soutien aux agents territoriaux

LE CDG17 EN BREF

Un établissement public administratif

Le CDG17 œuvre quotidiennement pour conseiller et accompagner les employeurs territoriaux dans l'exercice de leurs prérogatives en qualité d'autorité territoriale.

Le conseil d'administration (28 membres titulaires et autant de suppléants) est élu après chaque renouvellement municipal et assure la représentation de toutes les catégories de collectivités et établissements publics ayant leur siège en Charente-Maritime. Il désigne ensuite en son sein, le Président et les Vice-Présidents qui l'assistent et forment le Bureau.

Une équipe

Pour gérer les situations de plus de 7 000 agents titulaires et 1 800 contractuels sur emplois permanents qui relèvent d'une affiliation obligatoire de leur collectivité, le Centre de gestion emploie 53 collaboratrices et collaborateurs. Ils se répartissent entre fonctions supports et missions spécialisées. Ce sont aussi environ 800 agents contractuels qui sont mis à disposition des collectivités du Département par le biais du service « Missions temporaires ».

Au siège, situé dans le quartier des Minimes à LAROCHELLE, comme dans les collectivités, les agents du Centre de gestion contribuent à l'accomplissement des missions de service public comme à la réalisation des projets des collectivités et établissements publics.

Des bénéficiaires

On compte 645 communes ou établissements publics affiliés auxquels s'ajoutent 11 collectivités et établissements publics non affiliés en raison de leur taille mais qui adhèrent à un socle de compétences spécifiques.

Des valeurs

SERVICE PUBLIC • PROXIMITÉ
CONTINUITÉ • QUALITÉ • INNOVATION
SOLIDARITÉ • INCLUSION • NEUTRALITÉ
ÉGALITÉ • CONFIANCE • MUTUALISATION
SPÉCIALISATION • TRANSVERSALITÉ
COOPÉRATION • PARTAGE

UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT

- *Élus et agents, ambassadeurs du CDG17 et des valeurs du service public de proximité.*
- *Renforcement de la communication interne et externe sur l'action de l'établissement.*
- *Adaptation de la présence sur le terrain des services.*
- *Développement et animation de réseaux professionnels RH locaux et d'actions d'information statutaire.*



AXE
PROXIMITÉ
DIALOGUE



AXE 2
INNOVATION RH

- *Anticipation des besoins des employeurs territoriaux dans le cadre des évolutions législatives et réglementaires.*
- *Conception puis portage mutualisé d'actions favorisant l'attractivité de l'emploi territorial local.*
- *Développement de l'offre de formation en alternance et accompagnement de la montée en compétences des agents intérimaires.*
- *Valorisation des parcours, des carrières et soutien aux évolutions professionnelles.*

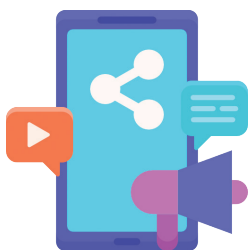


COOPÉRATION
MUTUALISATION
ET PARTENARIAT

SEMENT AMBITIEUX

1 ITÉ ET ÉTHIQUE

- Conception et mise à disposition des collectivités de nouveaux outils de gestion.
- Renforcement de la digitalisation des procédures internes de traitement et de conservation des documents et données.



AXE 4

DIGITALISATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET DE L'ACCÈS AUX SERVICES

AXE 3

ON, COORDINATION, ION, SPÉCIALISATION RIAT DES ACTIONS RH

- Développement de la coopération régionale et nationale sur les principes de la complémentarité locale et de l'initiative partagée.
- Partenariats transversaux avec les autres acteurs de la gestion RH et l'action publique de proximité.
 - Co-construction des processus de mise en application des nouveautés législatives et réglementaires.

v

DES MISSIONS, OBLIGATOIRES OU FACULTATIVES, TOUJOURS PLUS DIVERSIFIÉES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI PUBLIC LOCAL

- **Déploiement d'un programme de webinaires** et réunions d'actualité RH.
- **Information statutaire** par la constitution et la mise à jour de la documentation RH notamment en lien avec les évolutions statutaires et la publication du Code général de la Fonction publique tous les 4 ans.
- **Préparation et organisation des élections professionnelles**, animation du dialogue social, secrétariat des instances paritaires y compris du conseil médical, remboursement aux collectivités concernés du coût des décharges pour activité syndicale (15% des cotisations perçues).
- **Portage pédagogique et financier** de deux sessions de formation de secrétaires de mairie par an en s'appuyant sur l'obtention de la certification Qualiopi et un réseau de professionnels très impliqués.
- **Analyses statistiques des données de l'emploi territorial** et enquête spécifique sur l'exercice du métier de secrétaire de mairie.
- **Préparation de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire** et de la mutualisation des agents territoriaux (prévoyance et santé).
- **Conservation du dossier individuel des agents**, mise à disposition de modèles d'actes (24 000 en 2022).
- **Animation du partenariat avec la CNRACL** (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales), information préalable des collectivités et des agents, et traitement des dossiers.
- **Accompagnement et intervention en gestion administrative** des communes et établissements affiliés par la secrétaire de mairie du CDG17 qui anime également les réunions du réseau de secrétaires de mairie.
- **Désignation et mutualisation d'un Référent laïcité-déontologie.**
- **Mise en œuvre générale de la Médiation préalable obligatoire** à l'initiative du juge en lien avec le Tribunal administratif de Poitiers.
- **Mutualisation d'une cellule de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence**, discriminations et agissements sexistes effectués par les agents des collectivités sous convention.
- **Conception et mise à disposition d'un outil et de conseils** pour développer l'égalité professionnelle.

- **Assistance technique et conseil** pour le traitement des dossiers d'attribution d'indemnité chômage aux anciens agents des collectivités à titre mutualisé pour 25 CDG et les collectivités de Charente-Maritime.
- **Mutualisation d'un contrat d'assurance statutaire** choisi par un nombre toujours croissant d'employeurs territoriaux et couvrant plus de 7 000 agents en Charente-Maritime.
- **Facilitation de l'inclusion professionnelle** grâce à la convention négociée par le CDG17 avec le Fonds d'inclusion des personnes handicapées dans la fonction publiques (FIPHFP) qui prévoit des subventions pour les aménagements de poste et le recrutement notamment en apprentissage (100 actions par an en moyenne).
- **Contribution à la sécurité au travail** dans les collectivités en proposant la mise à disposition d'un Agent chargé de la mission d'inspection (ACFI), en contribuant à l'information du réseau d'assistants de prévention des collectivités du département et grâce à des interventions en ergonomie de conception ou de correction.
- **Promotion de l'emploi territorial** et facilitation de la mise en relation employeurs et candidats par la gestion d'environ 1 000 offres d'emplois par an et le vivier des candidats. Animation de réunions, stands sur les salons de recrutement.
- **Conseil aux agents à la recherche d'une évolution professionnelle** et accompagnement des agents placés en Période préparatoire au reclassement (PPR) ou momentanément privés d'emploi (FMPE) au titre du dispositif légal de prise en charge.
- **Participation à l'organisation mutualisée de concours et d'examen** dans le cadre de la Coopération des CDG de Nouvelle-Aquitaine (NACOOPE).
- **Accompagnement et animation de la campagne de recueil des données sociales** avec un outil dédié au Rapport social unique (RSU).
- **Calcul des rémunérations** jusqu'à la préparation du mandatement, édition des bulletins de salaires (42 000 par an) ainsi que des journaux de paie et fiabilisation des déclarations sociales pour environ 200 structures au titre de la paie à façon.
- **Mise à disposition et gestion de personnel temporaire** (850 par mois en moyenne).



Centre de gestion de la fonction publique
territoriale de la Charente-Maritime

85, boulevard de la République - CS 50002
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tél 05 46 27 47 00 - cdg17@cdg17.fr
www.cdg17.fr

ACTIVITÉ DU CDG

LE SOUTIEN AUX AGENTS TERRITORIAUX

Les employeurs dont des agents traversent des difficultés, professionnelles, mais également personnelles, peuvent les orienter, vers deux dispositifs de soutien mis à disposition par le CDG17 :

- Si la collectivité a adhéré au **contrat groupe d'assurance statutaire** géré par le CDG17, le courtier WTW met à disposition, gracieusement, sur convention d'adhésion préalable, un dispositif de soutien psychologique.

Pour plus d'informations : assurances.
groupe@cdg17.fr

- Par ailleurs, **le CDG17 a également conclu une convention de partenariat avec la Mutuelle Nationale des Territoriaux (MNT)** qui comprend, notamment, la mise à disposition d'un accompagnement psycho-social de tous les agents des collectivités affiliées au Centre de gestion, sans qu'ils soient nécessairement sociétaires de la MNT.

**Coordonnées : 09 78 97 02 02, du lundi
au vendredi de 8h à 18h30**

Une assistante se chargera de l'orientation des demandeurs vers le professionnel adéquat.

Directeur de la publication : Alexandre GRENOT
Rédacteur en chef : Nathalie PARLANT
À contribué à ce numéro : Corinne LARRÈRE
Crédits photos : Marion BERTIN, CDG17, DR
ISSN 2824-9283



Gardons le contact :
Abonnez-vous à notre page LinkedIn,
pour connaître l'actualité des employeurs
territoriaux et du CDG17.